liversité et de l'égalité des chances. Rattaché au gouvernement sans en faire partie, il dispose d'une vraie liberté de parole sur un sujet qu'il maîtrise parfaitement pour avoir participé au lancement de la charte de la diversité en 2004, et avoir présidé le comité d'évaluation de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU).

Quel regard portez-vous sur la politique de la ville ?

Toute politique de la ville parcellaire, ponctuelle, est inefficace. Nous avons besoin de mesures globales, structurées et coordonnées. Les mesures d'exception ne parviennent pas à compenser les insuffisances des politiques de droit commun en matière d'éducation, de logement ou d'emploi. depuis les émeutes de 2005, alors que l'Etat en a fait une vraie priorité et que des ressources importantes y ont été consacrées.

Pourquoi l'action de Fadela Amara ne donne-t-elle pas de résultats ?

Fadela Amara n'est pas en cause, et ce n'est pas un problème de personne. Les mille-feuilles administratifs et la multiplication des zonages (ZEP, ZUS, ZFU, ZRU...) qui ont été établis depuis deux décennies sont à l'origine de l'inefficacité de l'action publique en faveur des quartiers.

Il y a aujourd'hui une telle imbrication des dispositifs, une telle dispersion, une telle confusion des responsabilités que la politique de la ville n'est plus en

AFP

mesure de remplir ses objectifs. Il n'y a pas non plus de chef d'orchestre, car les pouvoirs de l'Etat et les instruments à la disposition de l'Etat se sont dilués.

Les intervenants et les responsables sont différents selon les territoires et les domaines d'action. Les dispositifs se superposent géographiquement. Et, de surcroît, en ont vraiment besoin. Tout ça provoque un immobilisme terrible, une lenteur inacceptable.

Comment expliquez-vous cette situation ?

C'est en partie une conséquence de la décentralisation. On a donné beaucoup de poids aux élus, sur les questions d'urbanisme ou de transport par exemple, tandis que l'Etat s'affaiblissait.

Pour redonner sens à la politique de la ville, l'Etat doit retrouver un vrai pouvoir d'injonction, en particulier en matière d'urbanisme et de logement. Il faut plus d'Etat, beaucoup plus d'Etat.

La politique de rénovation urbaine va-t-elle dans le bons sens ?

Oui, le programme de rénovation conduit par l'ANRU atteint logement dit du sur le même site – nous fasse passer à côté de l'objectif du renouvellement urbain, celui de la mixité sociale.

On améliore ces quartiers dégradés qui, demain, seront plus beaux car les tours et barres vétustes auront disparu. C'est une nécessité impérieuse. Mais la population restera identique. On aura réhabilité des bâtiments, mais on n'aura pas renouvelé la ville. C'est d'autant plus rageant que, dans les quartiers, l'espoir et le désir de changement sont profonds.

Faut-il une rupture dans la politique de la ville ?

Tout doit être remis à plat. Nous devons nous imposer une obligation de résultats. D'abord, en vérifiant que tous les territoi- 400 quartiers en grande difficulté. Enfin, il faut qu'on pense l'action au niveau des agglomérations, et non plus des quartiers : le zonage de la politique de la ville doit être simplifié et entièrement révisé. Sans perdre de temps.

Car ce qu'on loupe aujourd'hui, il faudra ensuite vingt ans pour le corriger. Si on ne fait rien, la politique de la ville telle qu'elle est conduite aujourd'hui n'enrayera pas les séparations spatiales et sociales et la calcification des inégalités. On aura alors une France à deux vitesses. La révolte fera alors partie du paysage politique et social. ■

Propos recueillis par
L. Br.

Face au gouvernement, les députés cherchent des remèdes au déficit record de la « Sécu »

Hausse du prix du tabac, taxe sur les boissons gazeuses, la commission des affaires sociales a adopté des amendements, mercredi 21 octobre

Inquiets du déficit record de la Sécurité sociale prévu pour 2010 (30,6 milliards d'euros), les députés cherchent des recettes supplémentaires. La commission des affaires sociales a adopté une série d'amendements lors de la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), mercredi 21 octobre. Ils seront soumis au vote en séance publique, mardi 27 octobre, mais suscitent déjà de vives réactions.

Avec une hausse du prix du tabac de 6 % et la création d'une taxe sur les boissons sucrées gazeuses, la commission compte faire d'une pierre deux coups : augmenter les recettes et lutter contre les dangers du tabac et l'obésité.

Elle s'est aussi attachée à durcir la taxation des « retraites chapeau » et des stock-options sur ce dernier point avec le soutien de la gauche. Celle-ci voulait aller plus loin, prônant des suppressions de niches sociales et d'exonération de charges de certaines entreprises, mais elle n'a pas été suivie.

La commission a aussi décidé, à la quasi-unanimité, de rogner les avantages fiscaux des sportifs professionnels, au premier rang desquels les footballeurs, qui bénéficient d'une exonération au prétexte du droit à l'image. Elle a supprimé certains avantages, consentis aux cafetiers, restaurateurs et hôteliers, au titre des repas fournis à leurs employés. Leur réticence à baisser leurs prix après la réduction du taux de TVA dont ils ont bénéficié a beaucoup agacé.

Des doutes apparaissent

« Le déficit n'est pas dû à l'explosion des dépenses, mais à la baisse de la masse salariale du fait de la crise. Il est donc indigne de refuser de prévoir de nouvelles recettes et de faire peser de nouvelles charges sur les patients », estime Marisol Touraine (PS, Indre-et-Loire), faisant référence à la baisse du remboursement de nombreux médicaments et à la hausse du forfait hospitalier, de 16 à 18 euros, prévues par le gouvernement.

Yves Bur, rapporteur du projet de loi (UMP, Bas-Rhin), écarte ce sujet qui fâche : *« C'est un débat sur une augmentation de 2 euros, alors que tout le système coule. »* Sur ce point, tout le monde est d'accord : la décision du gouvernement de laisser filer le déficit de la Sécurité sociale est dangereuse. Elle risque d'annuler les progrès réalisés ces derniers mois, en termes, notamment, de maîtrise des dépenses de santé. *« Chaque année, on a réussi à gratter 2 milliards d'euros, mais y arrivera-t-on encore ? »*, s'est interrogé M. Bur, mardi, lors d'un colloque à l'université Paris-Dauphine. *« Il n'est pas acceptable de transférer le financement* [du déficit] *à nos enfants et petits-enfants. Chaque génération doit financer ses propres dépenses »*, estime Jean-Luc Préel (Nouveau Centre, Vendée).

« Le gouvernement considère que le déficit est conjoncturel, et que la crise l'explique, nous pensons qu'il est d'ordre structurel, et qu'elle l'accentue », explique Jacqueline Fraysse (PCF, Hauts-de-Seine). La gauche insiste, dans la ligne des préconisations du président de la Cour des comptes, Philippe Séguin, sur la nécessité d'augmenter les prélèvements obligatoires. Mais l'exécutif s'y oppose, au nom de l'impact négatif qu'une telle décision aurait sur la croissance et le pouvoir d'achat.

L'ampleur du déficit n'est pas le seul sujet qui fâche. Les députés de l'opposition, tout comme ceux de la majorité, s'alarment aussi du traitement de la dette sociale. Marie-Anne Montchamp, députée (UMP, Val-de-Marne) était favorable, comme le Nouveau Centre, au relèvement de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le gouvernement l'exclut.

Enfin, des doutes apparaissent sur la pertinence des prévisions économiques présentées en annexe du PLFSS. *« En 2009, la masse salariale y est inscrite en baisse de 2 %, et en 2010 de 0,4 %, puis les trois années suivantes, elle augmente chaque fois de 5 %. C'est purement irréaliste »*, s'insurge Gérard Bapt (PS, Haute-Garonne). ■

Laetitia Clavreul

La commission des finances « réserve » son avis

Saisie pour avis, la commission des finances de l'Assemblée nationale n'a pas approuvé, mercredi 21 octobre, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). A l'issue de l'examen, le vote s'est conclu par une égalité entre les « pour » et les « contre », obligeant la commission à *« réserver »* son avis. Marie-Anne Montchamp (UMP, Val-de-Marne), qui rapporte le texte, s'est abstenue estimant le PLFSS *« insuffisant »*. Mme Montchamp qui, avec le président de la commission des lois, Jean-Luc Warsmann, a déposé un amendement au projet de loi de finances (PLF) pour 2010 afin de sortir du bouclier fiscal la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), juge *« insoutenable »* l'ampleur des déficits.

Le Monde 23/10/09